

DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DU DIPLÔME D'UNIVERSITE DROIT AMERICAIN
PORTE PAR L'ECOLE DE DROIT

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de renouveler le Diplôme d'Université «Droit américain» porté par l'Ecole de Droit, tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 43
Votes : 19
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 5

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-11-07-09

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

DU Droit américain

- Renouvellement -

UFR de rattachement : Ecole de Droit
Responsables du diplôme : Judith LASKOWSKI
Validation à compter du : 7 novembre 2023
Validation accordée jusqu'à fin 2025 - 2026
Délibération CFVU N° 2023-11-07-09

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

L'étude du système de Common Law tel qu'il est pratiqué aux Etats-Unis est un domaine de formation peu présent dans les Facultés de droit en France.

Le DU Droit américain permet la compréhension d'un autre système juridique très différent du système français. Il offre également la possibilité aux étudiants d'acquérir une connaissance certaine de la culture et de la mentalité d'un pays anglophone.

Le cours de langue étant le support nécessaire à la compréhension des cours de droit américain, les étudiants sont amenés à travailler sur des thèmes d'actualité en rapport avec le droit leur permettant, entre autres, d'acquérir du vocabulaire juridique anglo-américain. Au terme des deux années de formation, les étudiants peuvent passer, s'ils le souhaitent, un certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur en anglais mis en place par le Ministère de l'Education nationale.

Dans une perspective de poursuite d'études à l'étranger, ce diplôme permet d'acquérir des compétences dans des domaines évalués lors de l'examen du barreau américain et ce, grâce à la participation d'un avocat américain chaque année universitaire. Outre cette première possibilité, ce diplôme prépare les étudiants à un séjour d'études à l'étranger dans le cadre des nombreux partenariats de l'Ecole de Droit.

Cette formation, résolument tournée vers le monde anglo-saxon, se propose de compléter la formation des futurs juristes, et de leur apporter des témoignages concrets d'acteurs de la vie économique. Répondant ainsi à un besoin identifié sur le marché de l'emploi français et ouvrant des perspectives hors de nos frontières, le Diplôme d'Université Droit américain s'inscrit dans une double logique de spécialisation et d'ouverture indispensables aujourd'hui.

II – Composante porteuse du projet

Ecole de Droit

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

aucun

IV – Partenaires de la formation

aucun

V – Responsable du DU

Nom, Prénom : LASKOWSKI Judith

Statut : PRAG d'anglais

Coordonnées : Judith.Laskowski@uca.fr 04 73 17 76 00, École de Droit, 41 Boulevard François-Mitterrand, TSA
80403, 63001 Clermont-Ferrand Cedex 1

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- MARTINI David (avocat américain, contractuel à l'UCA)
- L'avocat américain en poste à l'UCA dans l'année en cours
- LASKOWSKI Judith (PRAG d'anglais)

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- ANDRIEUX Dominique (Avocat, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, ancien étudiant de droit américain à l'École de Droit de l'UCA)

Au moins un apprenant de la formation

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : octobre 2019

Première année universitaire concernée par la demande : 2023-2024

Niveau de la formation : 1^{er} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Etudiants de Licence DEG, mention Droit ou AES, N2 et N3	Être à l'aise en droit français (a minima, validation du N1 de la Licence Droit). Avoir un niveau d'anglais qui permet de suivre avec profit des cours de droit américain en anglais (équivalent niveau B2 minimum)
RE FC		

Durée de la formation : 2 années universitaires, 312h

Calendrier de la formation : septembre à avril. Le calendrier de l'année est adapté à celui des deuxième et troisième années de licence DEG

Lieu de la formation : Ecole de Droit, UCA

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : non

Tarif 1 (tarif plein)	900 € par an
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	600 € par an

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 14 ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 24

Période d'inscription / de candidature : le recrutement a lieu à la fin de la première année de licence DEG, à l'exception des candidats qui n'ont pas effectué leur première année d'études supérieures en licence DEG à l'UCA.

Contact Scolarité : du.droit@uca.fr ; ECOLE DE DROIT – Service des Diplômes Universitaires

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Le calendrier de l'année est adapté à celui des deuxième et troisième années de licence DEG. Sur les deux années, cette formation comprend 312 heures de cours soit 156 heures par an. Les cours ont lieu à l'Ecole de Droit ou au Pôle tertiaire, rue de la Rotonde, Clermont-Ferrand.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'exams	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 1 : Droit américain 1 <i>Introduction au système de common law et au fonctionnement des rouages gouvernementaux américains, droit constitutionnel et droit penal</i> Exercices pratiques sur les cours de droit <i>Acquisition des méthodes juridiques anglo-américaines</i>	96		50	46	EvC				1	
UE 2 : Anglais 1 Enseignement axé sur des problèmes de société et des thèmes d'actualité en rapport avec le droit américain	60		60		EvC				1	
UE 3 : Droit américain 2 <i>Droit civil, droit des contrats</i> Exercices pratiques sur les cours de droit <i>Mise en application des méthodes acquises en 1^{ère} année sur des sujets de droit civil et droit des contrats, soutien juridique en vue de l'exercice de moot court (tribunal fictif) de fin d'année.</i>	96		50	46	EvC				1	
UE 4 : Anglais 2 Enseignement axé sur des problèmes de société et des thèmes d'actualité en rapport avec le droit américain (suite avec évolution du niveau de langue)	60		60		EvC				1	
Total	312									4

III – Règles de délivrance du diplôme

Le diplôme est délivré, après délibération du jury, aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale de 10/20. Les UE se compensent entre elles.

En cas d'échec à la première session, aucune seconde session n'est prévue.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4
Acquisition des méthodes juridiques anglo-américaines	X			
Connaissance des problèmes de société et des thèmes d'actualité en rapport avec le droit américain		X		X
Mise en application des méthodes acquises en 1 ^{ère} année sur des sujets de droit civil et droit des contrats, soutien juridique en vue de l'exercice de moot court (tribunal fictif) de fin d'année.			X	

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	N°UE	Matière	Volume horaire
Judith LASKOWSKI	Ecole de droit	PRAG UCA	2, 4	Anglais	120hTD
Alex BELLARD	Ecole de droit	PRCE UCA			
Philippe CAMARENA	Ecole de Droit	PRAG UCA			
Sandrine NADAUD	Ecole de Droit	PRCE UCA			
Recrutement chaque année du professeur dans le cadre du partenariat avec l'Université de Détroit, USA	Ecole de Droit	Avocat du barreau américain, partenariat avec l'Université de Detroit	1, 3	Droit américain	192hTD

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 312 heures

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 0

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

Il est composé de la Responsable du DU, de la Directrice des études de l'École de Droit et d'au moins deux membres de l'équipe pédagogique du DU.

VII – Modalités d'admission

Pour le recrutement initial, l'étudiant doit être inscrit parallèlement en 2^{ème} année de licence DEG mention Droit ou AES à l'UCA. La première année de licence DEG doit avoir été validée si possible sans dette à la première session.

La sélection se fait sur dossier (lettre de motivation, informations sur les études d'anglais précédentes, et entretien éventuel en anglais), en fonction de la motivation et du niveau de langue anglaise du candidat.

VIII – Mobilité à l'international

sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU ne propose pas de module DPC

Avis du Conseil de Gestion de la composante et éventuels commentaires : Avis favorable le 24/10/2023

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 07/11/2023

Validation accordée pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2025-2026

Signature de la Vice-Présidente Formation en charge du CFVU

1/1

Extrait du relevé de décisions de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mardi 24 Octobre 2023 - 17 heures – Salle des Actes

Présents : Mme BAUDOIN - Mme CAIRE - M. OULION - M. RASCHEL - M. RIFFARD - M. FRANCOIS -
Mme MARCHAND - M. MARIANO - Mme MOULIER - Mme L'HOTE - Mme TAVARES - M. RAIGNIER
- M. RAUZIER - M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL - M. PELISSIER - Mme BORDENAVE - M. EDIER - M.
LEBATTEUR - M. MARTIN - Mme THEME

Excusés ayant donné procuration : M. VALETTE

Présidence de la séance : Monsieur le Doyen RIFFARD

Invités : Mme ALBARET - Mme BERTRAND - Mme GRAIVE - Mme LEONOWICZ

La séance est ouverte à 17h.

1. Renouvellement du DU Droit américain

Le Doyen propose au vote le renouvellement de ce Diplôme Universitaire « Droit américain », parcours d'excellence à l'École de Droit, qui continue d'attirer de nombreuses et régulières candidatures. Le tarif unique est maintenu à 900 €. Seul l'intitulé est légèrement modifié, désormais DU droit américain.

Approbation à l'unanimité.

2. Modification de la maquette du DU Ethique des acteurs publics

Le Doyen propose au vote le changement de maquette du Diplôme Universitaire « Ethique des acteurs publics », DU ayant ouvert l'année précédente. Après un an de fonctionnement et suivant les recommandations de la Gouvernance de l'Université, il est proposé d'augmenter le volume global de la maquette, passant ainsi de 70 à 103 heures d'enseignement. Ce changement entraîne l'augmentation du tarif de 900 à 1200 €. Le tarif de 600 € sur demande d'exonération partielle est maintenu pour les étudiants UCA.

Approbation à l'unanimité.

Clermont-Ferrand, le 25 octobre 2023

Le Doyen,
Jean-François RIFFARD